Accusé de réception en préfecture
044-214400152-20260922-CM_20260906-DE
Date de télétransmission : 22/09/2026
Date de réception préfecture : 22/09/2026

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Commune de BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept septembre à vingt heures, le conseil municipal de la commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle du conseil municipal de l'hôtel de ville de Blain, sous la présidence du maire, monsieur Thomas JOUAN.

DATE DE CONVOCATION : 10 septembre 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS : **EN EXERCICE** : 33 – **PRÉSENTS** : 30 – **REPRÉSENTÉS** : 3 – **ABSENT** : 0

ÉTAIENT PRÉSENTS : Thomas JOUAN, Jacques MARTIN, Rita SCHLADT, Simon LESOUEF, Aurélie LAURENT, Jean-Pierre HAMON, Sylvie POUPART, Dominique LE GALL, Danielle NIAUDET, Marie-Pierre SANSOUCY (LESIMPLE), Katia LAMBIN, Benoit MULLER, Séverine CAILLEAUD, Raphaël GUILLON, Laura CALAMIA, Christian JOULAIN, Isabelle BAGAGLIA, Matthieu PRUAL, Marie-Samuelle VERGER, Hélène LEGRAS, Jean-Baptiste BERNARD, Emmanuelle BOMMÉ, Jérémy MALARY, Marie-Laure FRAUD, James MOUSSU, Christine BAUDOUIN, Jean-Michel MALARY, Jeanne BRIAND, Dominique FILMOTTE et Philippe CAILLON.

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : Christophe SORIN (pouvoir à Dominique LE GALL), Claude CHEVALLIER (pouvoir à Thomas JOUAN), Timothée FRYDMAN (pouvoir à Laura CALAMIA).

ÉTAIT ABSENT :

SECRÉTAIRES DE SÉANCE : Madame Marie-Samuelle VERGER a été désignée en qualité de secrétaire de séance et a déclaré accepter cette fonction.

OBJET **:** ***Attribution d'une subvention exceptionnelle de soutien à l'association Protection Civile de Loire-Atlantique suite aux incendies de l'été 2026***

N° CM / 2026/09/06

VU *le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 1111-2 relatif au principe de solidarité et à l'intérêt public local ;*

VU *la note de synthèse adressée à l'ensemble des conseillers municipaux à l'appui de leur convocation ;*

CONSIDÉRANT *les incendies exceptionnels et d'une rare intensité qui ont touché le territoire national et départemental au cours de l'été 2026 ;*

CONSIDÉRANT *l'engagement remarquable, constant et courageux des bénévoles de la Protection Civile de Loire-Atlantique venus en appui des*

Accusé de réception en préfecture
044-214400152-20260922-CM_20260906-DE
Date de télétransmission : 22/09/2026
Date de réception préfecture : 22/09/2026

services de secours pour lutter contre les feux, assurer la logistique et soutenir les populations sinistrées ;

***CONSIDÉRANT** qu'il appartient à la commune d'exprimer sa solidarité territoriale et de soutenir activement les acteurs de la sécurité civile qui œuvrent pour la protection de tous ;*

Le conseil municipal, dûment convoqué et après en avoir délibéré, ***À L'UNANIMITÉ,***

***DÉCIDE** d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 000 € à l'association Protection Civile de Loire-Atlantique.*

Résultat du vote :
Présents ou représentés : 33
Abstention : 0
Exprimés : 33
Pour : 33
Contre : 0

Extrait certifié conforme,
Fait à BLAIN, le 17 septembre 2026,

Le maire,

MAIRIE DE BLAIN (Loire-Atlantique)

Thomas JOUAN

La secrétaire de séance,

MAIRIE DE BLAIN (Loire-Atlantique)

Marie-Samuelle VERGER

Le maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication sous forme électronique et de sa transmission au représentant de l'État dans le département ou à son délégué dans l'arrondissement.

Certifié exécutoire par le maire, sous sa responsabilité, compte tenu de :

- la publication sur le site internet de la ville de Blain le : 22 SEP. 2026
- la transmission au contrôle de légalité le : 22 SEP. 2026